

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 22 OCTOBRE 2013

Membres en exercice : 49 titulaires
49 suppléants

Membres présents : 21 titulaires
12 suppléants

Délibération n°224 du Comité syndical

1. Approbation du procès-verbal du 25 juin 2013

Le procès verbal a été adressé à tous les membres du Comité syndical le 8 juillet 2013. Il est soumis à l'approbation de ses membres.

Après lecture faite,

*Le Comité syndical,
Sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Approuve le procès-verbal du Comité syndical du 25 juin 2013.

Certifié exécutoire compte tenu de : 13 NOV. 2013
La transmission à la Préfecture : 13 NOV. 2013
La publication le 13 NOV. 2013
Strasbourg, le

Le Président
Jacques BIGOT

